economiesuisse

L'économie veut garantir la prévoyance vieillesse

L'un des plus grands et principaux projets politiques suisses se poursuit cette semaine: la réforme de la prévoyance vieillesse. Après le refus du peuple d'étendre l'AVS avec le projet «AVSplus», il serait judicieux d'enterrer également les mesures visant à développer les prestations dans le cadre de la réforme prévoyance vieillesse 2020. L'objectif de la réforme doit être de garantir durablement notre système de prévoyance vieillesse.

Mener une politique sociale en arrosant tout le monde coûte cher et profite aux mauvaises personnes – ce verdict est clair après le rejet net de l'initiative «AVSplus» par les citoyens suisses. Il est tout aussi clair que, en raison du vieillissement démographique, les défis dans le domaine de la prévoyance vieillesse doivent être pris au sérieux.

Cette semaine, le Conseil national reprendra les délibérations sur la réforme des premier et deuxième piliers lancée par le Conseil fédéral. Du point de vue de l'économie, l'objectif de la réforme doit être de garantir le niveau actuel des rentes. Les milieux économiques sont opposés à un développement des prestations, qui provoquerait une aggravation des problèmes de financement actuels, lesquels s'accentueront ces prochaines années.

On ne peut financer un développement des prestations à hauteur de 70 francs par mois

En première lecture, le Conseil des États a décidé d'étendre les prestations AVS de 70 francs par mois. Comme cette mesure profiterait à tous les futurs bénéficiaires de rentes (également à ceux qui se trouvent dans une situation financière confortable), les conséquences pour le financement de l'AVS seraient considérables. Concrètement, les coûts supplémentaires générés dépasseraient les 2 milliards de francs.

Cette hausse des dépenses devrait certes être mise en regard d'une baisse des dépenses résultant de l'harmonisation de l'âge de la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes notamment –, mais la seconde serait bien inférieure à la première. Le Conseil fédéral prévoit que, en l'absence de réforme, l'AVS affichera un déficit annuel de quelque 7 milliards de francs d'ici à 2030. Étendre l'AVS dans la situation actuelle accroîtrait encore ce déficit au lieu de le réduire. Cela ne saurait être dans l'objectif de la réforme.

Les milieux économiques réclament un frein à l'endettement

D'autres éléments sont importants et soutenus par les milieux économiques: la fixation du taux de conversion minimum de la prévoyance professionnelle à 6,0 %, une compensation suffisante au sein de la prévoyance professionnelle dans le but de garantir le niveau actuel des rentes et un relèvement du taux de TVA de 0,6 point, en deux étapes, pour stabiliser financièrement l'AVS.

Afin d'éviter le naufrage financier de la principale assurance sociale de Suisse, il est par ailleurs important d'introduire une règle de stabilisation («frein à l'endettement») telle que celle demandée depuis longtemps par les milieux économiques. La commission délibérante a proposé une règle de ce genre. D'après les calculs effectués, la règle ne s'activerait que dans vingt ans environ, pour autant que les prestations de l'AVS ne soient pas étendues aujourd'hui.

Finances et fiscalité compétitives

Des finances publiques saines renforcent la confiance dans la place économique. Globalement, la Suisse a bien fait les choses dans ce domaine. Cela vaut aussi pour sa politique fiscale, qui mise sur un système axé sur la concurrence.